



Association Nationale des Etudiants en Médecine de France

Organisation représentative selon la loi du 10
juillet 1989 et l'article L 811-3 du code de
l'éducation.

Paris, le dimanche 4 septembre 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les facultés de médecine en crise : explosion du nombre d'inscrits en première année, des solutions ?

A quelques jours de la rentrée universitaire, l'ANEMF (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France), membre de la FAGE, tient à souligner un état de fait alarmant : **la surcharge des amphithéâtres en première année de médecine (PCEM1) !**

On observe en effet depuis 3 ou 4 ans un engouement démesuré pour les études médicales qui augmente de façon exponentielle chaque année. Or ceci aboutit à deux conséquences néfastes :

- une surcharge des amphithéâtres de PCEM1 rendant les **conditions d'enseignement et d'apprentissage peu propices!** Comment demander à un étudiant de suivre sérieusement un cours lorsqu'il est coincé entre deux de ses camarades assis tant bien que mal sur un nez de marche d'escalier !
- un **délaissement injustifié des autres filières scientifiques par les étudiants**, vidant entre autre les bancs des facultés de sciences.

Un grand responsable ? Le tapage autour de l'augmentation du Numerus Clausus? Avec l'annonce de cette augmentation, même si elle peut être jugée encore insuffisante par certains, les lycéens entendent dire qu'en conséquence les études de médecine sont plus faciles. Résultat les amphithéâtres explosent !

Mais ceci est un leurre ! Les études médicales restent des **études longues et difficiles et pas uniquement en première année**. Les jeunes bacheliers doivent en effet savoir que **le PCEM1 reste une année psychologiquement et physiquement dure!** Il faut avoir la passion et l'envie chevillées au corps pour **supporter la maladie, la souffrance, la mort auxquelles nous sommes confrontés dès la deuxième année**, sans compter que ces six premières années sont sanctionnées par l' Examen National Classant, **deuxième concours du cursus**. Faire le choix d'entreprendre ces études ne doit donc pas se faire au hasard, « juste pour voir ».

Aussi, afin de freiner l'augmentation du nombre d'inscrits en PCEM1, l'ANEMF, estime comme il l'a été voté lors des Journées d'Eté de l'ANEMF qui se sont tenues à Nice en Juin dernier, que des mesures rapides et efficaces s'imposent.

Sont notamment nécessaires:

- **La mise en place par les instances responsables d'une campagne d'information des élèves de Terminale.** Campagne importante à laquelle l'ANEMF se propose de participer afin que les jeunes bacheliers choisissent leurs études en pleine conscience. En effet, s'inscrire à des cours pour les abandonner au bout de six mois est parfaitement inutile et ne peut apporter à l'étudiant qu'une perte de repère et un gaspillage de temps et d'argent ; en sus bien entendu d'un encombrement inutile des cours.
- **Un report de la possibilité de redoublement pour un pourcentage d'inscrit défini nationalement.**

De telles mesures permettraient en partie de **diminuer la surcharge des amphithéâtres et surtout de limiter le gâchis humain** ainsi engendré.

Aussi dans cette période de rentrée scolaire, la prise de conscience doit être générale, il faut réagir vite !

Contacts presse :

Sylvain ICETA, président de l'ANEMF, 0677669478, president@anemf.org

Marion PORCHER, Vice- Présidente Communication de l'ANEMF, 0670111428, communication@anemf.org

- Association à but non lucratif selon la loi de 1901 - Organisation représentative selon la loi du 10 juillet 1989 -

- Créée en 1965 - Représentée au CNOUS, et au CNESER -

- Nommée à la CPNEM - Membre de la FAGE, de l'IFMSA -

Siège administratif : ANEMF c/o FAGE, 5 rue Frédéric Lemaître, 75020 PARIS - Tel : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71



Association Nationale des Etudiants
en Médecine de France

Association Nationale des Etudiants en Médecine de France

Organisation représentative selon la loi du 10
juillet 1989 et l'article L 811-3 du code de
l'éducation.

- Association à but non lucratif selon la loi de 1901 - Organisation représentative selon la loi du 10 juillet 1989 -
- Créée en 1965 - Représentée au CNOUS, et au CNESER -
- Nommée à la CPNEM - Membre de la FAGE, de l'IFMSA -

Siège administratif : ANEMF c/o FAGE, 5 rue Frédéric Lemaître, 75020 PARIS - Tel : 01 40 33 70 72 - Fax : 01 40 33 70 71